

Compte rendu du conseil d'administration du 10 septembre 2020

Présents : Pascal C - Roger F - Jacky S - Emmanuel B- Bruno O - Thierry B - Raphael C - Raymond M - Jo B - Charles M - Patrice B - Jean Jo G - Guillaume L - Jean François L - Jean Jacques L - J L Cléguer

Excusés : Yvon B - Anne-Marie M - Jean Pierre K - Jacques D

Absents : Jean-Marc C - Albert M.

1. Fonctionnement du bureau pendant la période Covid

Durant cette période les membres du bureau sont restés en contact. Ils ont communiqué régulièrement entre eux par mails, téléphone et réunions du bureau en présentiel chez l'un d'eux. Les décisions ont été prises collégalement en se référant aux décisions gouvernementales et municipales.

2. Situation comptable

Yvon B, excusé, avait transmis à Pascal C un document.

Au 06 septembre 2020 nous avons un déficit de 5358€.

Explications : il manque le 3^{ème} acompte VVF Vaucluse (2800€), il manque la participation de la plupart des sponsors (3250€).

L'annulation des lotos contribue également à ce déficit.

L'épargne du club des années précédentes permet de faire face au déficit 2020.

3. Présentation du protocole d'accès au local et décision de réouverture ou pas pour l'ensemble des membres

Lecture du courrier de la mairie reçu pendant les vacances concernant la réouverture des salles : elle ne peut avoir lieu qu'après la signature de la charte par le président et l'élaboration d'un protocole pour cette réouverture.

Le protocole proposé par le président est distribué aux membres.

Une discussion s'engage sur les différents points :

Le terme ' trentaine ' est préféré au nombre 30 trop restrictif.

Le local ne serait ouvert que le dimanche dans un premier temps.

Le sol a-t-il besoin d'être systématiquement désinfecté avec les virucides si la salle n'est utilisée que le dimanche ? La réponse est non, mais sachant que l'association Art Floral utilise ce local il semble judicieux de s'en rapprocher pour connaître leur protocole (contact Mme Liboutin, familles rurales).

Guillaume L informe des mails reçus par la mairie le 8 septembre et le jour même à 17h20. Voici un extrait de celui du 8 septembre :

'Les réunions ainsi que les assemblées générales dans les salles communales sont autorisées, après signature de la charte (en pièce jointe pour les associations qui ne l'ont pas déjà signée) et sous réserve du respect des gestes barrières, dont le port du masque obligatoire et la position assise (article 45 du décret du 10 juillet 2020). Ces deux conditions induisent donc que les pots de convivialité en fin de réunion ne sont pas permis actuellement au regard des conditions sanitaires. Je vous invite à y faire attention'

Un tour de table est proposé à la suite de cette lecture et le CA décide à l'unanimité de ne pas ouvrir la salle pour les pots de convivialité. Les dimanches, mardis ou jeudis, avant ou après les entraînements, la salle restera inaccessible.

Pascal C précise que l'ouverture de la salle aura lieu pour les autres réunions : AG, inscriptions ...mais bien entendu sans pot de convivialité à l'issue.

Pascal C met à jour le protocole sanitaire en optimisant la notion de jauge pour accueillir une AG en nombre de membres présents compatible avec la taille de la salle, en précisant les conditions de désinfection du sol et en interdisant tous pots de convivialité.

Le protocole sera affiché dans le local.

Les produits anti-virus aux normes demandées et les gels hydro-alcooliques actuellement disponibles seront suffisants pour les 2 prochaines réunions.

Pascal C fait le nécessaire pour approvisionner

- du gel hydro-alcoolique (2 pompes et des bidons de 5L pour recharger) : GELO2
- du désinfectant (pulvérisateur OPTIMAX) : GELDPM
- Des bobines d'essuyage de 1500 feuilles : PBB1

4. Point Partenaires

ADAM a payé sa cotisation,

CITROEN aussi,

LECLERC partenariat à refaire (Roger F a donné une convention à Pascal C)

TANGUY n'a pas payé Pascal C passera les voir, avec Jean-Marc C.

CARS DES ABERS Pascal C a remis des conventions à Raymond M

SIMON idem
AREMA Pas de nouvelles
CREDIT AGRICOLE idem

5. N° SIRET

Pascal C pose la question d'une demande de création d'un numéro SIRET pour le club.

Ce numéro est demandé par le fournisseur de la remorque pour établir une carte grise.

Le CA décide de ne pas faire cette demande

6. Point matériel

Raymond R, Yvon B et Philippe B iraient chercher la nouvelle remorque à Clermont-Ferrand le 21 et 22 septembre sous réserve du prêt du minibus par la commune. Cette remorque ne possédant pas de carte grise il faudra lui joindre la plaque du véhicule tracteur pour tous ces déplacements.

Pascal C fait un point sur la récupération de divers matériels appartenant au club qui étaient stockés à différents endroits. Il demande à ce qu'un référent matériel soit nommé. JO B accepte cette tâche il aura Jean Jo G comme aide. Il leur est demandé de se renseigner à la mairie pour savoir si cette dernière peut mettre à disposition du club un espace de stockage et faire un état des lieux précis de notre matériel.

7. Projets de sortie

- Le Ventoux : Pascal C suit la reconduction de ce dossier pour l'année 2021.
- Jean_Louis C avait réfléchi à un projet partant du Mont St Michel mais ne sent pas de motivation chez les membres qui l'accompagnent habituellement.
- Jean-Louis C expose un projet cyclotouriste Bordeaux-Sète (conseillé par Rémi B qui y a participé l'an dernier). Il communiquera prochainement sur ce projet.

8. Horaires de départ

Roger F demande un départ du groupe 4 pour les mardis, jeudis et dimanches à 9H00 à partir du 15 septembre.

Les groupes 1,2 et 3 ne partiront à 9h que 15jours avant le changement d'horaires d'hiver.

9. Communications

Pascal C rappelle que l'AG 2019 indiquait que l'âge moyen des membres ne cessait de progresser. Un recrutement de membres plus jeunes est donc un objectif.

Le VCL a été représenté au forum des associations par Florence K, Franck B et Frédéric M , avec l'appui de Jean-Louis C, dans cet esprit Un article issu de ce forum sera publié dans le télégramme du 11 septembre.

Raphaël C veut bien alimenter la page Facebook et le site internet du club à condition d'être destinataire d'informations par les membres.

Patrice B évoque l'idée de baliser des circuits 'gravel' (estampillés VCL) à destination des touristes et locaux en accord avec la mairie.

10. Prix des licences

Les tarifs resteront inchangés : 55€ pour les membres et 20€ pour les sympathisants.

11. Gestion et consommation des boissons alcoolisées

Ce sujet a été abordé à la suite de constatations de consommation excessive le dimanche lors du pot de convivialité. Il a été fait un tour de table pour envisager des réponses à apporter à ce problème considéré comme sensible et clivant par tous les participants :

L'instauration de boissons payantes, comme le font certains clubs, n'a pas été pour l'instant retenue. La signature d'une charte par les membres non plus.

Il a été retenu :

la pose de messages, une diminution du stock proposé dans le réfrigérateur, une discussion avec les membres qui seraient 'trop' alcoolisés.

Il a été évoqué la responsabilité de chacun pour gérer sa consommation mais la responsabilité du Président en cas d'incident devra être rappelée à l'AG prochaine.

12. Divers

Pour répondre à la question de Patrice B, le club est toujours volontaire à l'organisation du championnat du Finistère lors de la course du Marris 2021.

L'ancienne remorque sera vendue avec un document 'vendue en l'état'.

Dressé par le secrétaire :

Guillaume Le Nir

Validé par le président

Pascal Collec